

## RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal No 8/2022 – relatif à

### Une demande de crédit de CHF 340 436.00 pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie les

- 15 août, à 19h00, au cimetière
- 16 août à 20h00, à la salle des sociétés
- 17 août à 20h30, chez M. Mini

pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :

Aux deux séances :

- M. Vincenzo Camuglia, municipal
- M. Frédéric, municipal

A la séance du 16 août :

- M. Georges Cherix, Syndic
- Mme. Nicole Cattano, municipale
- M. Nicola Cassetta, municipal

Pour la Commission :

- Mme. Jacqueline Pernet, présidente
- Mme. Monika Mosbahi
- M. Christian Baur
- M. André Mini
- M. Marc Furrer, rapporteur

Excusés : -

Absents : -

### Remarque Préliminaire

M. Camuglia a organisé une présentation du projet au cimetière, où, accompagné de M. Strittmatter, ils ont pu présenter les détails des travaux prévus et répondre aux questions concernant le projet. Cette démarche, nouvelle pour les membres de la commission, a été extrêmement appréciée et a beaucoup aidé à comprendre le projet. La commission tient à saluer cette initiative et encourage la municipalité à reconduire cette approche, particulièrement pour les projets de constructions.

## Rapport

La commission a pu discuter avec la Municipalité à deux reprises, une première fois au cimetière pour présenter le projet, puis avec l'ensemble de la municipalité pour une séance de questions plus large sur le projet, le contexte de sa réalisation et son financement.

La commission a noté, que :

- Le principe du mur en béton a été retenu pour sa durabilité et sa facilité d'entretien.
- L'approbation ou le refus du nouveau règlement (pt 3 du préavis) n'a pas d'impact sur le projet.
- Les travaux de remise à niveau du terrain (zone tombes futures) sont inclus dans le budget « génie civil ».
- Le projet a été soumis à 8 entreprises, 4 ont été sélectionnées pour un second entretien, l'entreprise Camandona a été retenue, elle a présenté le projet le moins cher.
- Concernant la taille du cimetière, la Municipalité estime qu'elle est suffisante et qu'une future extension ne sera pas nécessaire. Si cela devait être le cas, le columbarium peut l'être le long des murs sud (côté église) et sud-ouest. La Municipalité se base sur 3.2 décès par année.
- La haie doit être enlevée car trop vieille, trop imposante, malgré un entretien régulier (une fois par an).
- Le budget ne comprend pas de décoration (végétalisation côté église et Jura devant le mur par exemple).
- La couverture protégera le mur des marques dues à l'écoulement de la pluie
- Une couche de protection du mur (peinture, glacis), n'est pas prévue, mais est possible, elle doit se faire avant que le béton ne soit trop abimé.
- Il n'est pas prévu de mettre une barrière sur le mur côté route pour prévenir d'éventuelles chutes. Selon la Municipalité cette partie n'étant pas modifiée il n'y a pas d'obligation de la sécuriser. Si une barrière était nécessaire, elle serait construite sur le budget « imprévus ».
- Que les revenus mentionnés au point 6, dépendent du règlement et ne sont donc pas encore fixés, la somme de CHF 90'000 sur 20 à 30 ans a été évoquée par la Municipalité.

La commission propose de

- Ajouter au dossier pour le conseil général, afin de faciliter la compréhension du projet :
  - Une photo de réalisation d'un columbarium identique à celui prévu dans le budget

- Une photo de la couverture prévue
- Une photo / exemple de cabochon
- Une coupe du mur côté église

La commission est de l'opinion que :

- Le dossier est complet et bien présenté.
- Elle a reçu des réponses à toutes ses questions.
- La proposition d'un mur en béton armé n'est pas une bonne solution, malgré sa facilité d'entretien, cela reste une solution très utilitaire et peu moderne, la tendance actuelle étant aux solutions plus végétalisées.
- Le budget est excessif, et qu'il n'est pas raisonnable pour la Commune de prendre un tel engagement dans la période actuelle.

En conclusion, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal No 8/2022 – relatif à une demande de crédit de CHF 340 436.00 pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium,
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de refuser le préavis (et ses annexes) tels que présentés et de demander à la Municipalité un projet révisé, avec un budget réduit de manière conséquente et d'étudier une option plus végétalisée.

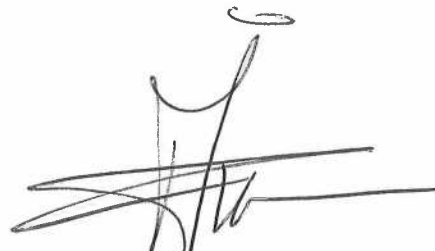
Villars-Ste-Croix, le 17 août 2022

Jaqueline Pernet, présidente

Mme. Monika Mosbahi

  
M. Christian Baur

  
M. André Mini

  
Marc Furrer, rapporteur